



## Suite a achat appartement changement des parts

Par **Fafa2006**, le **22/02/2016** à **16:51**

Bonjour,

Nous comptons acheter un appartement avec mon ami.

Je suis sans emploi et ne peux avoir de prêt à mon nom par contre j'ai un apport de 185000 € mon ami lui prendra un prêt de 50000 €. Par contre ce qui m'ennuie c'est qu'il était auparavant gérant d'une société qui est en liquidation et si je pouvais prendre un prêt j'achèterai à mon nom uniquement.

Est-il possible après l'achat qu'un acte me permette d'avoir la totalité des 100 % à mon nom ???

Si oui comment procéder ?

Merci

Par **youris**, le **22/02/2016** à **18:49**

bonjour,

il est toujours conseillé que le titre de propriété reflète le financement de chacun.

le financement d'un bien immobilier n'a rien à voir avec sa propriété qui est ce qui est mentionné sur l'acte notarié d'acquisition.

si vous achetez en indivision et qu'ensuite vous voulez devenir seul propriétaire, il faut que l'autre indivisaire accepte de vous vendre ou donner sa part ce qui implique un nouveau passage devant le notaire pour faire la mutation immobilière.

salutations

Par **Fafa2006**, le **23/02/2016** à **11:29**

Merci pour votre réponse.

Mais est-il vraiment possible de donner ses parts sans contrepartie financière.

Bien entendu il faut faire une mutation immobilière devant notaire et payer pour cela mais une donation est-elle vraiment légale ??? et quel en est le coût ??